

Gaëlle Mennetrier

Conseillère pédagogique ASH



J'ai débuté ma carrière dans l'enseignement spécialisé en 2003 à Dijon, avec une Classe pour l'Inclusion Scolaire - handicap moteur, j'étais alors T3. Arrivée en Saône-et-Loire, en 2006, c'est en maternelle, en classe de MS et GS, que j'enseigne pendant 10 ans. 2016, me voici de retour dans l'ASH où je coordonne un dispositif ULIS- Troubles des Fonctions Motrices (ULIS TFM) à Mâcon. Titulaire d'un CAPA-SH option C (handicap moteur), je prends ensuite le poste de correspondante de scolarisation à la MDPH pendant 5 ans.

Depuis quand exercez-vous la mission de conseillère pédagogique ASH ?

J'exerce la mission de conseillère pédagogique ASH depuis septembre 2023, au sein du Service École Inclusive (SEI).

Avec qui travaillez-vous ?

Le réseau partenarial est grand ! Je travaille avec les enseignants spécialisés, les établissements médico-sociaux et différents partenaires (MDPH, professionnels du soin, hôpitaux ...). Je travaille en étroite collaboration avec les enseignants référents qui accompagnent le parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap. Le partenariat s'étend au premier comme au second degré.

Quelles sont vos missions au quotidien ?

Je suis en charge tout particulièrement des dossiers suivants :

- Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) ;
- ULIS collège et ULIS Pro (lycée) ;
- Hôpital de Jour, CMP et CMPP ;
- MDPH-ERSH (Enseignants Référents pour la Scolarisation des élèves en situation de Handicap).

Nous sommes 4 conseillères pédagogiques ASH en charge de la formation CAPPEI, de celle des enseignants débutant dans l'ASH. Nous intervenons sur différentes actions de formation initiale ou continue du premier et second degré afin d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'école inclusive. Concrètement, au quotidien, mon emploi du temps est très divers : j'alterne entre journées de formation, temps de bureau, temps de concertations, réunions institutionnelles (ESS, CDAPH, commissions d'affectation par exemple), accompagnement des enseignants sur leur lieu d'exercice. Les déplacements sur tout le département sont très fréquents.

Dans quelles situations peut-on vous solliciter ?

Les enseignants qui souhaitent se spécialiser peuvent se mettre en lien avec l'une des 4 conseillères pédagogiques ASH. Me concernant, je suis sollicitée principalement par les enseignants référents, les coordonnateurs ULIS collège et lycée, la correspondante de scolarisation de la MDPH, les enseignants des postes hospitaliers, les enseignants des dispositifs et structures TSA, les représentants des établissements médico-sociaux, des collectivités territoriales. Je suis sollicitée par ces professionnels pour animer et former, élaborer un projet et/ou assurer la gestion de situations sensibles.

Comment peut-on vous joindre ?

Les enseignants qui souhaiteraient se spécialiser ou les enseignants spécialisés peuvent me contacter à l'adresse mail suivante : cpc3ash71@ac-dijon.fr